



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

Communiqué de presse
Bruxelles, 24/03/2017

contact de presse
Frederik Bronckaerts - Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10
frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be

« Nous plaidons sans relâche pour un secteur de la construction socialement équitable et économiquement sain »

Pour la Confédération Construction, la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale reste primordiale. « Les employeurs ont un objectif très clair : maintenir l'emploi belge et rétablir la compétitivité des entreprises », dit Robert de Mûelenaere, Administrateur délégué de la Confédération.

La Confédération Construction est active depuis 2013 dans la lutte contre le phénomène du dumping social. D'une part, elle intervient dans le débat public pour stigmatiser les conséquences néfastes pour le secteur de la construction. D'autre part, elle insiste auprès du gouvernement belge afin d'obtenir des mesures structurelles, comme dans le Plan pour une Concurrence Loyale. « Les 40 mesures de ce plan de lutte contre le dumping social sont aujourd'hui progressivement en cours d'exécution. Pensons ainsi, dans le cadre des marchés publics, à la limitation à deux ou trois niveaux maximum de la chaîne de sous-traitance et à l'obligation de l'agrément des sous-traitants. C'est justement grâce à la détermination de la Confédération Construction et des partenaires sociaux que ce plan a pu être mis en place », souligne Robert de Mûelenaere.

La Confédération Construction est également à la tête du combat contre la concurrence déloyale. Il y a deux ans déjà, elle a demandé au gouvernement d'introduire une baisse des charges salariales dans le secteur de 6 €, afin de restaurer la compétitivité des entreprises de construction belges. Elle a réitéré sans cesse cette demande jusqu'à aujourd'hui, mais en dépit de l'engagement formel du gouvernement, il n'en est jusqu'ici encore rien ressorti.

La construction n'est plus compétitive

Le dumping social touche tant les travailleurs que les employeurs. « Nos entreprises de construction se voient contraintes de licencier des travailleurs permanents parce qu'elles ne sont plus compétitives. Et les licenciements n'empêchent pas que des entreprises fassent faillite, et que le nombre de faillites augmente d'année en année. Est-ce là le modèle économique que nous voulons ? ».

Les entreprises de construction ont donc aussi tout intérêt au renforcement du contrôle social des travailleurs détachés. Robert de Mûelenaere poursuit : « La construction est l'un des rares secteurs à donner ce message d'une seule et même voix. Les entreprises de construction flamandes, wallonnes et bruxelloises, grandes et petites, militent pour un secteur de la construction socialement équitable et économiquement sain ».

La crainte d'un nouveau recul de l'emploi

L'emploi belge dans la construction est resté stable en 2016. Selon la Confédération, ceci n'a été possible que grâce aux bonnes performances économiques du secteur, liées à des facteurs non structurels et exceptionnels, comme

notamment, un important effet d'anticipation de la demande de travaux en Flandre, constaté juste avant l'entrée en vigueur des exigences PEB plus strictes début 2016.

Robert de Mûelenaere : « Cette situation favorable est temporaire ; elle disparaîtra cette année. Nous craignons dès lors un nouveau recul de l'emploi salarié en 2017 et nous plaidons pour une approche commune des problématiques du dumping social et de la concurrence déloyale supportée par tous les partenaires sociaux du secteur de la construction ».

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 14.500 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

